



Département de l'Ardèche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION****Séance du 26 novembre 2025**

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	53

Date de convocation**20 novembre 2025****Administration générale –
Modification du règlement
intérieur****N° de la délibération
2025-726**Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle des fêtes de Glun sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Mmes Christèle DEFRANCE, Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Marc SIMONEL, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Xavier AUBERT, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Guy CHOMEL, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Dominique LEPAGE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-8 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n° 2020-575 du 16 décembre 2020 approuvant le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération ;

Considérant que le règlement intérieur prévoit les modalités d'organisation d'ARCHE Agglo et rappelle notamment les orientations qui s'imposent en matière de fonctionnement du Conseil d'Agglomération.

Considérant que l'article 19 prévoit que le mode habituel pour l'adoption des délibérations est le vote à main levée et précise les cas dans lesquels une délibération est votée au scrutin public ou au scrutin secret conformément à l'article L 2121-21 du CGCT sans qu'aucun formalisme ne soit imposé sur les modalités du vote ;

Considérant que dans la perspective des élections de 2026 (élection du Président et des Vice-présidents), il est proposé d'ajouter dans cet article l'utilisation d'un système de vote électronique garantissant le secret du vote et la sincérité du scrutin selon les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales. Cette proposition a pour objectif d'accélérer les procédures de vote et ainsi de limiter la durée de la séance d'installation (près de 8 heures en 2020) ;

Considérant le projet de règlement intérieur ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 13 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ADOPTE le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 26 novembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 27/11/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 007-200073096-20251126-DELIB_2025_726-DE

